

ABONNEMENT.

Saumur : Un an 30 fr. Six mois 16 Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr. Six mois 18 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez MM. RICHARD et C^o, Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c. Réclames, — . . . 30 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^o, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 24 Octobre 1872.

Chronique Politique.

On lit dans l'Avenir national :

On nous communique l'information suivante, dont nous ne saurions, avant plus ample informé, garantir l'exactitude.

« M. Grévy a déclaré, samedi dernier, à un de ses collègues avec lequel il s'entretenait, qu'il a l'intention, à la rentrée, de descendre pour quelques séances du fauteuil présidentiel et d'exposer, en quelque sorte lui-même à la tribune, le programme républicain.

« M. Grévy a ajouté qu'il soutiendrait de toute son influence le vote obligatoire, le retour à Paris, la dissolution, et, en cas de rejet de cette dernière proposition, le renouvellement triennal de l'Assemblée. »

Nous pensons, dit le Courrier de France, que M. Grévy est calomnié, au moins en ce qui regarde son attitude vis-à-vis de l'Assemblée dont il a l'honneur d'être le président.

Le pauvre roi Louis de Bavière paraît condamné à baisser pavillon devant son terrible suzerain qui, on le sait, en réponse à son refus de se rendre en qualité de comparse à l'entrevue des trois empereurs, l'a menacé d'une loi militaire fédérale obligatoire pour tout l'Empire.

Le dernier numéro du journal militaire officiel de Berlin ou Armée-Verordnungs-Blatt, en un seul mot ! annonce :

1° Que les sujets bavarois sont libres d'accomplir leur temps de service légal dans l'armée prussienne, et réciproquement, les sujets prussiens peuvent servir dans l'armée jadis bavaroise ;

2° (Et ceci est grave). Les corps d'armée bavarois, wurtembergeois, saxon, badois et

es contingents des autres confédérés ou plutôt vassaux de l'EMPIRE, sont tenus de mettre sur les drapeaux et étendards, à côté de leurs couleurs nationales les couleurs... PRUSSIENNES (die preussische Nationalfarben).

Que devient l'empire d'Allemagne dans tout cela ? L'hégémonie prussienne triomphe sans partage et les combattants de la Moncelle, de Champigny, de Coulmiers, d'Orléans, voire même les incendiaires de Bazeilles auront travaillé pour la plus grande gloire du roi de Prusse, Borussia rex. Jadis les Piémontais sont devenus italiens et ont sacrifié leur capitale à l'unité de la péninsule ; les marquis de Brandebourg trouvent que ce qui est bon à prendre est bon à garder.

Ils gardent, dans leur capitale, le titre de roi de Prusse qu'ils substitueront de nouveau, nous en sommes convaincu, à celui d'empereur d'Allemagne.

Le récent décret sur les couleurs nationales prouve clairement que Guillaume I^{er}, loin de vouloir transformer les Prussiens en Allemands, tient au contraire à ce que les Allemands deviennent Prussiens.

(Courrier de France.)

La Prusse, malgré ses prodigieuses victoires, se trouve maintenant dans un état de malaise réel au point de vue économique et social. Les milliards de la France, au lieu d'être employés à remédier à la misère des populations, ne servent qu'à rembourser les frais de guerre et à renouveler le matériel.

Le peuple allemand se dit avec raison qu'il est plus malheureux ou du moins plus pauvre depuis ses victoires qu'auparavant, et la question sociale commence à se poser en Allemagne d'une façon d'autant plus dangereuse que l'esprit d'association y est plus entré dans les mœurs du pays.

Justement préoccupé de cet état de choses, le cabinet de Berlin s'est concerté avec celui de Vienne pour chercher les moyens de couper le mal dans sa racine et de mettre une digue aux envahissements des idées

de l'Internationale, qui a déjà fait des ravages dans plusieurs grands centres commerciaux et industriels, notamment à Leipzig.

Il y a lieu de remarquer qu'une sorte d'agitation socialiste s'est produite presque simultanément en Allemagne et en Danemark. Il est tout naturel que l'Autriche et la Prusse se préoccupent de tels symptômes.

Les conférences s'ouvriront à Berlin le 26 de ce mois, mais le but qu'elles se proposent ne sera pas facile à atteindre. La classe ouvrière, dans la capitale du nouvel empire, témoigne en effet contre l'action gouvernementale beaucoup de méfiance et de mauvais vouloir. Les journaux appartenant au parti démocratique ou socialiste s'expriment en des termes qui ne sont rien moins que conciliants.

Plus on étudie les tendances de l'Internationale, plus on acquiert la conviction que les gouvernements ne peuvent les réprimer dans ce qu'elles ont d'implacable et de séditionnel que par une grande sagesse et une extrême énergie.

(La Presse.)

On lit dans le Français :

On continue à s'occuper beaucoup, dans le monde politique qui entoure M. Thiers, des projets de réformes constitutionnelles. On paraît à peu près décidé à proposer l'institution de la vice-présidence et la seconde Chambre. On avait aussi pensé sérieusement à la présidence à vie ; mais cette idée a, paraît-il, été mal accueillie. M. Grévy, consulté, aurait notamment déclaré qu'il donnerait sa démission si la présidence à vie était votée.

Il est peu probable que M. Thiers se rende jeudi prochain à la séance de la commission de permanence : il estime, nous dit-on, que la protestation du prince Napoléon s'adresse à l'Assemblée, non à la commission.

Quant aux vues du gouvernement, M. Thiers pense qu'elles ont été suffisamment exposées dans la dernière réunion de la

commission. M. Thiers ne se rendrait à la séance de jeudi que s'il était appelé.

Le Président de la République a renvoyé à l'examen du ministre des finances un projet de décret tendant à ouvrir, au profit des Alsaciens et Lorrains émigrant en Algérie, un crédit de 600,000 fr. Cette somme serait prélevée sur la portion disponible de l'indemnité de guerre qui a été imposée aux tribus insurgées en 1871. Chaque famille d'émigrants pourrait recevoir une valeur de 4,500 fr. en rations, semences, bétail, charues, etc.

La question du vote obligatoire continue d'être l'objet de nombreuses discussions au sein de la commission chargée de la réforme électorale. La sanction proposée, dans le cas d'abstention non légitime, est : 1° la privation de quelques-unes des immunités accordées par la commune ; 2° l'amende, soit en argent, soit sous forme de prestation ; 3° la privation temporaire de quelques droits civiques.

D'après le décret que nous avons publié hier, on va procéder à la réorganisation des musiques militaires, non-seulement d'infanterie et d'artillerie, mais encore de cavalerie, malgré la suppression de ces dernières, sous le second Empire, par ordre du maréchal Niel, ministre de la guerre.

On se rappelle que le maréchal prit cette mesure pour réaliser des économies et faire rentrer dans les effectifs des escadrons en hommes et en chevaux réduits trop souvent pour satisfaire à des goûts artistiques exagérés de certains chefs de corps.

Le décret de réorganisation cherche à parer à cet inconvénient et nous n'avons qu'à désirer qu'on ne retombe pas dans des errements qui ont concouru, durant tant d'années, à réduire nos soldats « combattants » à un chiffre qui n'avait plus aucun rapport avec nos énormes dépenses militaires.

84

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES

FAUCHEURS DE LA MORT,

Par AL. DE LAMOTHE.

CHAPITRE XVII.

UNE EXÉCUTION A VARSOVIE.

(Suite.)

Et aussitôt, comme pour secouer une idée importune, elle prit Etienne dans ses bras et le couvrit de baisers. Puis, le rendant à sa mère, elle courut à sa chambre, fouilla un instant parmi ses écrins, et revint, rapportant une petite croix, enrichie de diamants, qu'elle suspendit au cou de l'enfant. — C'est une croix catholique, dit-elle vi-

vement, pour éviter un refus ; vous apprendrez à votre enfant à prier pour moi, devant elle.

— Ce souvenir n'est pas nécessaire, madame, répondit Thadéa, en rougissant, et ce cadeau a trop de prix pour....

— Ah ! fit la Bagratief, en se couvrant les yeux de ses mains, vous êtes une femme honnête, vous, et moi, une malheureuse danseuse.

— Madeleine, aussi, était une danseuse, madame, et le Christ voulut que ce fût elle qui répandit les parfums sur ses pieds, parce qu'elle avait un grand cœur. Malheur à moi, si pour la généreuse femme, qui a si courageusement pris ma défense, j'éprouvais d'autres sentiments que le respect et la reconnaissance.

— Mon Dieu, que je suis heureuse aujourd'hui, s'écria la Bagratief, exaltée par sa bonne action. Allons, partez, madame, partez, il va être l'heure.

Et, l'embrassant une dernière fois, elle la conduisit jusqu'à la porte où attendait un traîneau.

— Je n'y suis pour personne, dit-elle, en rentrant.

Et elle s'élança dans son splendide appartement, légère et radieuse.

L'archevêque de Varsovie, lui aussi, avait fait condamner la porte de son palais, non pas aux Polonais, mais à leurs bourreaux. Après plusieurs heures passées au pied de la croix sur laquelle avait voulu mourir, par amour, le Christ, son divin maître, il s'était assis devant une petite table et il écrivait une lettre, digne du vrai pasteur, de celui qui ne craint pas d'exposer sa vie pour son troupeau.

Cette lettre, destinée à accompagner sa démission de conseiller d'Etat, était un dernier appel à la justice impériale, un dernier effort tenté par le prélat pour le salut de son peuple.

Elle était ainsi conçue :

« Sire,

» Ce fut toujours la mission de l'Eglise de porter la voix aux puissants de ce monde, dans les moments de grands malheurs et de calamités publiques. C'est au nom de ce pri-

vilège et de ce devoir, qu'en ma qualité de premier pasteur du royaume de Pologne, j'ose m'adresser à Votre Majesté, pour lui exposer les besoins pressants de mon troupeau. Le sang coule à grands flots, et la répression, au lieu d'intimider les esprits, n'en fait qu'augmenter l'exaspération. Je supplie Votre Majesté, au nom de la charité chrétienne, de mettre fin à cette guerre d'extermination.

» Le temps presse, chaque jour perdu creuse davantage l'abîme entre le trône et la nation. N'attendez pas, Sire, l'issue définitive du combat ; il y a plus de vraie grandeur dans la clémence qui recule devant le carnage, que dans une victoire qui dépeuple le royaume. Une grande parole, digne de la magnanimité d'un grand souverain, suffit pour nous sauver ; nous l'attendons de la bouche de Votre Majesté.

» Pardonnez, Sire, la franchise de mon langage ; mais le moment est solennel. Pardonnez à un pasteur qui, témoin de mal-

On nous écrit de Belfort que les Allemands continuent à travailler aux fortifications de la ville, qu'ils veulent édifier conformément aux anciens plans arrêtés par les Français. Ils élèvent des ouvrages compris sur ces plans, et qui n'ont jamais existé qu'en projet. Ils ne sortent pas du programme qu'ils ont communiqué au gouvernement français, auquel ils feront payer les travaux qu'ils exécutent en ce moment. Si, ajoute notre correspondant, on s'en rapportait aux conversations des officiers allemands et même de certaines autorités, les Prussiens auraient l'intention de ne rendre Belfort à la France que le jour où celle-ci sera suffisamment organisée pour ne présenter aucun danger à l'ordre public en Europe. Ils seraient surtout décidés à garder cette place si le radicalisme venait à triompher chez nous.

Il y avait dimanche 7 députés à nommer; voici les noms des sept candidats élus :

M. Crémieux, républicain (Alger), contre un candidat radical;

M. Paris, républicain gauche modérée (Calvados), contre un légitimiste, un conservateur libéral et un bonapartiste;

M. Caduc, radical (Gironde), contre un bonapartiste;

M. Nioche, républicain (Indre-et-Loire), qui l'a emporté de 1,500 voix seulement sur le candidat conservateur; on a compté 35,000 abstentions;

M. Martin, légitimiste (Morbihan), contre un républicain modéré;

M. Gérard de Blincourt, républicain (Oise), contre un radical;

M. Méline, radical (Vosges), contre un conservateur.

Dans le Calvados, sur 125,284 électeurs inscrits, il y a eu 59,785 votants et 65,000 abstentions.

Informations diverses.

Le nouveau traité de commerce anglo-français sera mis en vigueur le 1^{er} décembre 1872.

Il est conclu pour quatre ans.

Le roi de Hollande est attendu à Paris pour les premiers jours du mois de novembre.

Des appartements sont retenus au Grand-Hôtel.

Sa Majesté des Pays-Bas gardera l'incognito; elle voyage sous le nom de comte de Neuwyek.

M. Thiers était attendu hier à Paris, où il se proposait de visiter, avec le ministre de la guerre et le gouverneur de Paris, les principales casernes. — Des ordres avaient été donnés la veille au soir, dans ces casernes, en prévision de la visite annoncée. — Une partie des troupes a dû rester consignée jusqu'à quatre heures.

heurs immenses, ose intercéder pour son troupeau.

» De Votre Majesté, le plus fidèle et le plus obéissant sujet.

† SIGISMOND-FÉLIX,
Archevêque de Varsovie.

Au moment où l'archevêque achevait cette lettre, que les journaux russes ont qualifiée de grossière et d'insolente, un chanoine se présentait à la porte du cabinet.

— Entrez, lui dit le prélat.

Et il lui lut sa supplique.

— Monseigneur, répondit le vieillard, c'est votre condamnation à la Sibérie, que vous venez de signer.

— Je le sais, mais c'est mon devoir, fit tristement le prélat. Il est écrit :

« Bonus pastor dat animam suam pro ovibus suis. »

— Que la volonté de Dieu soit faite ! murmura le vieillard.

— Et, prenant la lettre des mains de son évêque, il la porta à la chancellerie.

Mgr Féliniski ne s'était pas trompé.

La réponse impériale ne se fit pas atten-

Par décision de M. Jules Simon, on dresse en ce moment une nouvelle liste de toutes les écoles laïques du département de la Seine.

M. Jules Simon, aussitôt que cette liste complète lui aura été remise, déléguera plusieurs inspecteurs de l'Université pour visiter ces écoles.

M. le Président de la République vient de signer un décret conférant la Légion d'honneur à des gardes mobiles de l'armée de la Loire.

Les nouveaux décorés sont, nous dit-on, au nombre de soixante-dix.

Nous lisons dans l'Impartial du Loiret :

« Sur la proposition de l'intendance militaire, cinq médailles d'honneur ont été accordées par le ministre à diverses communautés religieuses d'Orléans, pour le dévouement dont elles ont fait preuve pendant l'invasion. »

Le préfet de l'Ariège vient de suspendre de ses fonctions pour six mois, avec privation totale de son traitement, M. Baqué, instituteur communal à Augirein, coupable d'avoir convoqué vingt-cinq de ses collègues à une réunion politique dans son domicile.

On parle de la création de six régiments d'artillerie, dix de cavalerie, six bataillons de chasseurs à pied. Ce qui ferait un bataillon par division dans la future organisation. Quant aux quinze régiments d'infanterie qui doivent porter à 150 le chiffre de nos régiments, le travail est fort avancé.

Le Journal officiel a publié la liste des candidats nommés élèves à l'École militaire de Saint-Cyr.

Plusieurs jeunes gens dont les noms sont sur cette liste ne suivront pourtant pas la carrière militaire.

Ils ne se sont présentés aux examens de Saint-Cyr que pour avoir la faculté d'entrer à l'École polytechnique.

Il faut le baccalauréat pour se présenter à l'École polytechnique, et on ne peut l'avoir au mois de mai, limite de l'inscription à l'École polytechnique, qu'en se portant candidat à Saint-Cyr.

Le ministre du commerce vient d'adresser à tous les préfets, pour les faire remettre aux maires de leurs départements, des tableaux destinés à présenter les résultats de la récolte en grains et autres farineux pendant 1872.

Tous les renseignements à ce sujet devront être fournis au plus tard le 15 novembre.

dre : elle infligeait un blâme sévère à l'archevêque et lui intimait l'ordre de sortir du diocèse, en lui assignant, pour lieu d'exil, un superbe palais à Gatchina, résidence impériale, à quelques verstes seulement de Saint-Petersbourg.

Il va sans dire que tous les journaux officiels s'empressèrent de publier que, pendant cet exil momentané, l'archevêque continuait à être traité, dans son nouveau palais, avec tous les honneurs dus à son rang et à son caractère.

Puis, quand l'Europe, persuadée que, grâce à la clémence impériale, Mgr Féliniski jouissait de la plus grande liberté possible et était environné de tous les égards les plus respectueux, nuitamment, la police impériale jetait l'insolent rebelle dans un traineau et le transportait à Viatka, au fond de la Sibérie, pour y recevoir la juste punition de son manque de respect à la Majesté impériale et de l'oubli de tous les devoirs imposés par le gouvernement russe à un prêtre catholique et polonais, c'est-à-dire à un homme trois fois suspect.

M. Babinet est mort dans la nuit de lundi, à une heure un quart, après une longue et douloureuse agonie.

M. Babinet était né à Lusignan le 5 mars 1794. Il était donc âgé de 78 ans.

Destiné d'abord à la carrière militaire, il entra à l'École polytechnique en 1812, après avoir fait ses études au lycée Napoléon. Il passa ensuite à l'École d'application de Metz, d'où il sortit sous-lieutenant d'artillerie. C'est alors qu'il se tourna vers l'enseignement. Il fut successivement professeur de mathématiques à Fontenay-le-Comte, à Poitiers et au collège Saint-Louis.

En 1838, il suppléa Savary au Collège de France, et entra deux années plus tard à l'Académie des sciences, en remplacement de Dulong. Il devint ensuite astronome adjoint au Bureau des longitudes.

On doit à M. Babinet d'heureuses modifications dans la construction de divers appareils de physique, et un perfectionnement de la machine pneumatique auquel son nom est attaché.

En dehors de ses communications à l'Institut, M. Babinet, à l'exemple d'Arago, a publié de fréquentes notices dans les journaux et dans les revues, sur des sujets variés d'astronomie, de physique et de météorologie. Il a aussi fait éditer un certain nombre de cartes géographiques, dans lesquelles, pour la première fois, par un système nouveau de projection, la proportion des surfaces entre les espaces sur le globe et sur la carte est exactement conservée.

M. Babinet s'est aussi occupé de navigation aérienne; il encouragea fort, et même patronna les essais tentés par Nadar, au moyen d'un système d'hélices.

La laideur de M. Babinet était proverbiale, mais il était le premier à en plaisanter.

Ses obsèques ont eu lieu hier, à l'église Saint-Sulpice.

CAPITAL ET TRAVAIL.

(Suite et fin.)

Mettez en regard ce petit monde des assurances générales, où l'on est satisfait parce qu'on est ou sera propriétaire, où les distinctions entre classes n'offusquent point, parce qu'on sait très-bien les passages et issues des unes aux autres, où l'on est plus préoccupé de se défendre que d'attaquer, où donc on est conservateur, ami de l'ordre, du calme, du travail, sans clubs, sans chômage, sans grèves...

Est-ce qu'il n'est pas à souhaiter que ce petit monde s'élargisse et devienne tout le monde? Est-ce que, s'il y fallait un peu de grandeur d'âme, quelques sacrifices, ils seraient si mal placés? Où donc est l'inconvénient, le danger, l'ombre d'un tort?

Oh! ce bien que je décris ne se réalisera pas autant que je le voudrais et que le voudrait M. de Courcy. Il y aura des patrons, des ouvriers récalcitrants, incorrigibles, des plaies incurables, et toujours, toujours des vices et des misères!...

Il n'est que trop vrai, mais on peut, du moins,

pose aujourd'hui. Qu'importe que tous ne le remles diminuer de nombre et d'intensité, on peut agir sur les causes pour atteindre les effets.

Je sais quelle part de nos maux est imputable aux doctrines perverses, aux promesses trompeuses, aux excitations méchantes et subversives. Mais n'y avons-nous pas aussi grandement contribué par notre égoïsme?

Commençons par nous changer nous-mêmes si nous voulons changer ceux qui nous haïssent. Contre les passions mauvaises, contre les suggestions malveillantes et perfides, nous n'avons qu'une arme qui vaille : notre conduite à nous, notre vraie générosité. Dans ces sortes de combats on n'est le plus fort que le bienfait à la main.

Résumant cette trop longue lettre, je dis aux compagnies, aux établissements, usines, fabriques, etc., etc., qui sont dans des conditions semblables ou analogues à celles de la Compagnie d'assurance générale : adoptez pleinement l'institution qu'elle a fondée. Tout semble y avoir été prévu, et je ne vois pas comment vous pourriez mieux faire.

Je dis à ceux qui sont dans des conditions différentes : empruntez-lui autant que vous pourrez, modifiant le reste, mais fidèle à l'esprit. M. de Courcy, complètement versé dans ces matières et qui n'a pas laissé sans un examen attentif vos situations diverses, met à votre disposition ce qu'il a écrit et il s'y met lui-même. Le but, du reste, vous le connaissez, et, quant au moyen de l'atteindre, c'est la participation aux bénéfices. Cela est courageux, franc, élevé.

Toutefois, ce moyen n'est pas toujours et partout praticable, à la différence du but qui est fixé et s'impose à tous. Un exemple rendra plus saisissable ma pensée :

Voici un propriétaire ou un rentier. Leurs rapports habituels sont avec des fermiers, des domestiques, des ouvriers. Entre eux, évidemment, la participation aux bénéfices n'a pas de rôle à jouer. Mais ce propriétaire, ce rentier, sont-ils dispensés de tendre, selon leur puissance, au but général? Si le fermier, pour fruit de ses labeurs, entrevoit, dans le lointain, un champ à lui; si le domestique voit s'augmenter peu à peu son pécule, futur capital dont il usera pour s'établir, fonder une famille, avoir sa maison, son jardin; si l'un et l'autre sentent qu'ils ont affaire à quelqu'un qui les aime, qui se fait plaisir et joie d'aider à leur prospérité; si ce même rentier, ce même propriétaire donne à tel ouvrier dans l'embarras, à tel nécessiteux voisin de la mendicité, le secours précis qui les relève et les met en état de vivre en travaillant, n'a-t-il pas servi la cause commune et, dans sa sphère, bien mérité du pays?

Mais c'est là, dira-t-on, de la charité. Oui, sans doute, et je relève, à dessein, ce mot sublime et divin, qu'on rejette aujourd'hui, faute de le comprendre, et qu'on ne comprend plus, déshabitué qu'on est de la chose qu'il signifie. Oui, c'est de la charité, mais c'est à la fois du haut bon sens, un calcul généreux, l'obéissance intelligente à une nécessité sentie. C'est la coopération consciencieuse à cette œuvre de régénération que tous les vœux appellent et qu'il ne tient qu'à nous de réaliser.

En avant donc pour cette sainte croisade! Ouvrons partout au travail, à la bonne conduite, les portes du capital. C'est le devoir social qui s'im-

CHAPITRE XVIII.

PÈRE ET FILS.

Le monastère de Sainte-Croix est une forteresse aussi bien qu'un couvent; ses murailles épaisses ajourées de rares fenêtres, qui ressemblent à des meurtrières, se dressent à mi-côte d'une montagne ou plutôt d'un rocher stérile et nu, dont une épaisse forêt couvre la base, comme pour cacher aux yeux du monde les religieux venus demander le calme et la solitude à ces lieux sauvages.

Quelques frères quêteurs, rapportant à leur monastère les aumônes sans lesquelles il serait impossible de vivre dans ce désert dépourvu de végétation; de pieux pèlerins, venant prier sur la montagne qui fut comme le berceau du Christianisme en Pologne; des chasseurs d'ours et d'écureuils, qui abondent dans les bois solitaires ou dans les rochers : tels sont habituellement les seuls voyageurs que l'on rencontre dans ces parages écartés.

Les routes y sont à peine frayées, les ressources à peu près nulles, et quand la neige couvre la terre, il est téméraire de s'engager dans des sentiers souvent invisibles, entourés de profondes fondrières et de précipices, où la moindre erreur de direction peut faire trouver la mort.

Guidé par les intrépides bûcherons de la montagne, devenus soldats de la cause nationale, Langiévitich n'avait pas hésité à venir chercher, dans ces lieux sauvages, une retraite assurée pour son héroïque mais trop faible armée, contre la poursuite des colonnes russes, victorieuses à Vengrof et à Vonchok.

Là, du moins, pensait-il, il pourrait attendre en sécurité l'arrivée de Narbut et des Enfants du Désespoir, exercer ses soldats et donner le temps aux réfractaires, dispersés par petits groupes, dans le palatinat de Lublin et dans la Mazovie, de venir le rejoindre.

(La suite au prochain numéro.)

plissent pas ? Ce que nous ferons, vous, moi, sera toujours fait, et la France délivrée d'un péril.

L'idée de M. de Courcy, éminemment et véritablement civilisatrice, a une portée, pour ainsi parler, indéfinie : répandue, adoptée, entrant dans les mœurs, elle est capable de régénérer la France.

Naguères un sentiment patriotique parcourut, comme une étincelle électrique, ce toujours noble pays. Il s'agissait d'une souscription nationale volontaire, pour hâter la délivrance du territoire. Elle aurait aussi, se disait-on, pour effet de réunir les partis, d'ailleurs si divisés, dans un même et sublime dévouement. L'idée de M. de Courcy, plus facile à réaliser, a pour but une autre libération non moins désirable, la libération morale, l'affranchissement des haines folles et terribles. Ce qu'il en coûterait n'irait pas se perdre à l'étranger, et, loin d'appauvrir le pays, l'enrichirait, le féconderait. L'un de ses effets les plus bénis serait de rapprocher, d'unir dans une action, dans une estime, dans une affection communes, les esprits et les cœurs heureux de s'y rallier.

F. DABURON.

Chronique Locale et de l'Ouest.

La dépêche suivante, adressée par M. le préfet d'Indre-et-Loire à M. le sous-préfet de Saumur, nous a été communiquée hier, après le tirage du journal :

« Tours, 23 oct., 11 h. 46, matin.

» D'après les renseignements qui m'ont été transmis directement de Chinon, la crue de la Vienne a atteint son maximum au pont de cette ville, le 21, à 6 heures du soir, et ce maximum a été de 4^m 20. Hier, 22, à 4 heures du soir, les eaux étaient déjà descendues à 3^m 20. »

Orléans, 23 oct., 2 h. 10, soir.

Le préfet du Loiret au préfet de Maine-et-Loire et au Sous-Préfet de Saumur.

La Loire ne monte plus à Orléans ; son maximum est de 5^m 25, à 1 heure du soir ; mais l'étalement se prolongera jusque dans la nuit, car, à Gien, depuis hier soir (9 heures) jusqu'à ce matin (8 heures), la décroissance est seulement de 0^m 04.

Toutefois, à Moulins, l'Allier a rapidement baissé, puisque sa hauteur, ce matin, à 8 heures, était seulement de 4^m 60. La prolongation de l'étalement est due à la seconde crue de la Loire supérieure, qui a suivi de si près la première.

La hauteur probable de la crue, à Saumur, sera de 6^m 30.

Tout danger a disparu, puisqu'on veille sur les parties faibles des levées depuis le 20.

Aujourd'hui jeudi, à une heure, la Loire était à 4^m 10 à l'échelle du pont Cessart, à Saumur, ce qui fait 80 centimètres de crue depuis 24 heures.

On lit dans l'Union libérale de Tours :

La Loire augmente avec rapidité. L'échelle du pont a disparu sous le niveau du fleuve, dont le mouvement ascensionnel continue. Le chemin de halage dans la traversée de Tours est entièrement submergé, et dans certains endroits la berge elle-même au trois quarts envahie.

Cette surélévation des eaux du fleuve quoiqu'elle prévienne ne laisse pas que de jeter une panique parmi certaines populations riveraines. On nous dit que par prudence certains riverains de communes voisines de Tours ont déménagé.

On s'attend à voir le maximum de crue aujourd'hui 23, à 11 heures du soir, conformément aux dépêches venues du haut-fleuve. Notre population se porte en masse sur le pont de pierre et ses abords ; la petite île en avant du pont est submergée dans ses parties basses ; l'établissement de bains sur Loire est lui-même isolé de la rive et battu par les eaux ; en un mot, la Loire présente l'aspect d'une vaste nappe d'eau bourbeuse et jaunâtre, charriant de ci de là des débris de toutes sortes. On a hâte de la voir bientôt en décroissance, car bien qu'on n'ait pas encore, à proprement parler, à redouter l'inondation, cet état de choses est peu rassurant.

Espérons que toutes les précautions prises seront inutiles. Fort heureusement, en effet, les nouvelles de la Haute-Loire sont meilleures. La journée de dimanche n'a pas été pluvieuse. Il en est résulté que le niveau

des eaux ne s'est pas élevé. La grande préoccupation des eaux d'avant-hier était la coïncidence possible de la crue de l'Allier avec celle de la Loire. Les dépêches reçues jusqu'à l'heure où nous écrivons annoncent que l'Allier reste stationnaire.

La Loire hier, charriait une assez grande quantité de bois de charpente, bois à brûler, futailles, etc.

Les eaux continuent aussi à rouler des flocons d'écume.

On lit dans le Journal du Loiret :

La crue de la Loire a excité à Orléans et dans le Val une légitime inquiétude. Dès hier, les riverains du fleuve se sont empressés de procéder à leur déménagement, et les cultivateurs ont commencé à mettre à l'abri leurs récoltes et leurs bestiaux.

Ce matin on voyait entrer en ville de longues files de voitures venant de la rive gauche de la Loire. Partout règne une animation extraordinaire. Les rez-de-chaussées sont dégarnis entièrement et l'on transporte les mobiliers aux étages que l'eau ne pourra atteindre, en cas d'inondation.

La nuit dernière a été employée tout entière au travail. Dans nos environs, rue Dauphine, rue Guignegault, rue de la Mouillère, à Saint-Jean-le-Blanc, à Olivet, à Saint-Pryvé, une foule d'ouvriers ont été occupés par les propriétaires. Ce matin des détachements de la garnison partaient pour le Val, où ils allaient prêter leur aide aux cultivateurs, d'après l'ordre de M. le général de Potier.

On lit dans l'Union de l'Ouest :

« On raconte une singulière aventure qui vient d'arriver, assure-t-on, dans une commune de la Vendée, limitrophe de l'une de celles de l'arrondissement de Cholet :

» En 1870, un mobile, nouvellement marié, fut appelé sous les drapeaux et partit pour la guerre. Reçut-on dans sa famille son acte de décès ? nous l'ignorons. Toujours est-il qu'il y a cinq semaines environ, à la nuit tombante, le pauvre mobile, revenant du fond de la Prusse, où il avait été oublié, rentra à son domicile et trouva sa femme en compagnie d'un second mari.

» Que va-t-il se passer ? Le premier mari voudra-t-il rentrer en possession de son épouse ? On se perd en conjectures. Mais les mauvaises langues de l'endroit prétendent que le mobile se gardera bien d'intenter un procès à son successeur, tant il est aise d'être redevenu garçon. »

La Cour d'assises du département de la Mayenne doit être appelée à juger, dans la session qui commencera le 23 de ce mois, M. le baron Ritter, receveur particulier à Mayenne, poursuivi pour avoir tué en duel M. Appléon, sous-préfet d'Avesnes.

Ce qui pourrait, dit-on, retarder le jugement de cette affaire, c'est que l'un des témoins du duel était M. Carré-Kérisouët, député, et qu'il y a peut-être lieu, bien que l'Assemblée soit en vacances, d'obtenir l'autorisation de l'Assemblée nationale. Si M. Carré-Kérisouët n'est pas compris dans la poursuite, nul doute que l'affaire ne vienne du 25 au 30 octobre.

On lit dans le Publicateur des Côtes-du-Nord :

« Un épouvantable accident, qui prouve une fois de plus le danger qu'il y a à munir de couteaux effilés les enfants hors d'état de s'en servir avec prudence, vient de plonger dans une immense douleur une famille d'honnêtes cultivateurs de la Harmoye :

» Le 9 de ce mois, vers midi environ, le jeune Jean-François Le Quilleuc, âgé de neuf ans, sortait en courant de la cour de l'école, tenant en main un morceau de pain et un couteau ouvert. A peine avait-il fait quelques pas, qu'il tomba en poussant un cri horrible...

» M. G..., propriétaire à Quintin, qui se trouvait au bourg de cette commune pour une vente qui s'y faisait, reconnaissant dans l'enfant tombé le fils de son garde particulier, se transporta près de lui pour connaître le résultat de cette chute, qu'il pouvait ne pas croire dangereuse. L'enfant se releva aussitôt, mais, hélas ! pour aller tomber quelques mètres plus loin, privé de vie.

» La lame du couteau qu'il tenait à la main étant très-aiguë et coupant comme un rasoir, avait, par la pression du corps de

l'enfant sur le sol, percé ses vêtements et pénétré tellement avant dans le côté gauche, que le cœur avait été mortellement atteint.

» La malheureuse victime avait eu le triste courage, au moment de sa chute, de retirer elle-même de la sanglante blessure, le couteau meurtrier.

On lit dans le Journal de Vannes :

« Un bien triste événement vient de frapper cruellement une pauvre mère veuve, de notre cité.

» Son fils, jeune homme de dix-sept ans, commis chez un banquier de notre ville, partait le 13 de ce mois, bien joyeux, avec quatre autres compagnons, dans le bateau de plaisance le *Lormonet*, pour aller prendre part aux régates de Locmariaquer.

» En revenant à Vannes, vers quatre heures du soir, ils étaient dans les grands courants du Morbihan, entre l'île Berder et l'île de la Jument, et, vent arrière, refoulaient avec une bonne brise la marée descendante quand, dans un changement de la voile, le bateau emplit par l'arrière. Epouvanté, le jeune Bonnefoy se jeta à la mer, et après lui, le caporal Desmarchies pour lui porter secours ; enfin les uns après les autres, soit par dévouement, soit par exagération du danger, tous se jetèrent à la mer ; plusieurs parvinrent à gagner le rivage à la nage. Mais le jeune Bonnefoy disparut.

ASPHYXIE PAR LE CUVAGE DES VINS.

Tous les ans, à l'époque de la vendange, et dans tous les pays vignobles, de tristes accidents, causés par le gaz acide carbonique qui se dégage des cuves où l'on a placé la vendange, viennent plonger de nombreuses familles dans la désolation.

Cet accident se renouvelle si souvent qu'il est utile de rappeler quelques précautions bien connues, bien faciles à prendre, mais indispensables pour se garantir d'un danger si grand et si fréquent :

1° Il ne faut jamais descendre dans un cuveau où se trouve de la vendange, et à plus forte raison dans une cuve que l'on veut fouler sans y faire descendre auparavant une chandelle allumée et fixée au bout d'un bâton ;

2° Si la chandelle s'éteint, il faut se garder d'avancer : le gaz tue un homme comme il éteint une lumière, et nul ne peut s'en garantir, quelque fort et robuste qu'il soit ;

3° Si la flamme pâlit, si elle se rétrécit, diminue ou s'éclaircit mal, mais sans s'éteindre, il ne faut rester dans le cuveau que très-peu d'instants, car on sentirait bientôt des suffocations, et, si l'on persistait à rester au milieu de ce gaz, l'asphyxie et la mort surviendraient promptement ;

4° Si la chandelle brûle dans un cuveau ou à l'entrée d'une cuve comme à l'ordinaire, on peut y descendre sans crainte ;

5° Lors même que le cuveau ne contiendrait pas de gaz et laisserait brûler la lumière, il est prudent, avant de descendre dans la cuve, de remuer la vendange avec un bâton pour en faire sortir le gaz. Cette précaution est surtout nécessaire si la cuve est grande et n'est pas remplie. On ne doit descendre dans une cuve que si la chandelle allumée qu'on y descend continue de brûler ;

6° Si un homme pénètre dans un cuveau ou dans une cuve pour sauver un autre homme, il faut qu'il retienne sa respiration dès le moment où la chandelle s'éteint ; car là où elle ne brûle plus, il y a suffocation et danger de mort si, en respirant, on aspire du gaz ;

7° Il n'y a pas d'autre moyen de dissiper le gaz nuisible que d'établir un courant d'air dans l'endroit où ce gaz se développe ; d'activer ce courant d'air par du feu clair, allumé ou à la porte d'entrée ou à l'un des soupiraux ;

8° On peut jeter dans le cuveau de la chaux délayée dans de l'eau, établir un ventilateur à l'une des issues ; mais dans aucun cas, après et malgré l'emploi de ces divers moyens, on ne doit entrer dans le cuveau qu'après y avoir présenté une chandelle et s'être bien assuré qu'elle continue de brûler sans s'éteindre ni languir.

M^{me} BLACHETTE, professeur de chant, élève de Garcia, informe le public qu'elle vient se fixer à Saumur pour y donner des leçons.

Faits divers.

Depuis quelque temps, on constate de tous côtés le passage de nombreux vols de corbeaux et de canards, présage ordinaire d'un hiver rigoureux.

Les voyages de la grive servent aussi à calculer les probabilités du même genre. Dès que les froids se font sentir, la grive, qui s'est nourrie de raisins, quitte les pays vignobles pour remonter vers le Nord, où se trouvent abondamment des graines de genévriers, le neprun, les fenelles et toutes les graines dont elle fait alors sa principale nourriture.

Si le retour des grives se produit plus promptement que de coutume, la saison d'hiver sera rigoureuse ; si, au contraire, les vols n'apparaissent que vers la fin d'octobre ou au commencement de novembre, l'hiver sera humide et doux.

Le râle de genêt est également un oracle qui mérite à tous égards d'être consulté.

Lorsque, par les froides et brumeuses matinées de novembre, vous apercevez encore les râles suivant leurs passées, vous êtes à peu près certain d'un hiver très-doux ; si, au contraire, vers la fin de septembre, les râles commencent leurs préparatifs de départ pour des contrées plus chaudes, c'est un signe certain de froids rigoureux et continus.

Il y a quelques jours, plusieurs journaux annonçaient qu'on avait retrouvé dans la Seine le corps d'un plongeur, porteur de dépêches militaires datant du siège de Paris, qui avait péri en remplissant sa mission...

A ce propos, le *Corsaire* a reçu, d'un soldat allemand, une lettre curieuse, de laquelle nous détachons ce qui suit :

« C'était dans la nuit du 27 au 28 novembre ; un brouillard épais enveloppait les rives de la Seine et nos sentinelles avaient fort à faire pour surveiller leurs lignes.

» Les deux sentinelles avancées, qui étaient placées sur la rive gauche de la Seine, un peu en avant de la Gare-aux-Bœufs, étaient fort heureusement accompagnées dans leurs gardes par un chien, appelé Trochu par les soldats de la compagnie.

» Au milieu de la nuit, ce chien se mit à grogner sourdement ; les deux soldats examinaient le terrain autour d'eux, quand ils virent sortir de l'eau une espèce de monstre qui les épouvanta ; mais l'un d'eux recouvra vite son sang-froid et fit feu, son camarade en fit autant ; deux autres coups de feu des autres sentinelles, placées sur le haut du talus, retentirent aussi, et l'apparition retomba dans le fleuve.

« Je fis avec l'officier les recherches les plus actives sans rien pouvoir découvrir. Le lendemain, le filet tendu à travers la Seine, au-dessus du pont de Choisy, fut trouvé tranché sur deux mètres de hauteur, sans que l'on s'en fût aperçu ; le plongeur avec son poignard s'était ouvert le passage.

» Les sentinelles qui avaient tiré sur le plongeur furent vivement blâmées, car si elles l'avaient laissé sortir et fait prisonnier, nous aurions été en possession de dépêches fort importantes pour nous.

» S. SCHIRMANN,

» ancien sergent-major, au 4^{er} régiment grenadiers de Silésie. »

Dernières Nouvelles.

Les journaux nous apportent une douloureuse nouvelle. Théophile Gautier a succombé hier matin à la maladie de cœur qui minait depuis longtemps sa santé et sa vie.

Théophile Gautier laisse un fils et deux filles, Mme Judith Mendès, un poète oriental sous les exquises apparences d'une parisienne, Mme Estelle Bergerat, dernièrement mariée au jeune poète de ce nom.

La mort de Théophile Gautier laissera dans les lettres un vide difficile à combler. Le passé disparaît. Où est l'avenir ?

Les troupes prussiennes continuent d'évacuer la Marne et la Haute-Marne. Actuellement les ambulances, les postes, les bagages, tous les services administratifs de l'armée allemande ont quitté les deux départements.

Les eaux du Rhône, de la Loire et de l'Allier sont en pleine décroissance.

On télégraphie de Marseille, 23 octobre : Le débordement de la Durance a emporté une arche du pont de Mallemort. Le préfet est parti hier pour visiter les bords de la Durance. Le Rhône continue de décroître. Dans le Var, les campagnes du canton de Fayence sont inondées. Un pont entre Grasse et Draguignan a été en partie détruit. La circulation est interrompue de ce côté. Trois ponts ont été emportés sur le territoire de Montauroux. La pluie persiste.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Voici le sommaire des gravures que l'Univers illustré donne dans son numéro de cette semaine :

Espagne ; l'entrée du palais de l'Escorial ; les vendanges dans le Médoc ; Le Cuvier du Clos d'Estournel ; le docteur Livingston une ; Mine de diamants dans l'Afrique méridionale ; Paris ; Exposition des Insectes au Luxembourg ; Pélerinage à la grotte de No-

tre-Dame de Lourdes ; Cérémonie du Grand-Pardon (le Kippour) dans un temple israélite ; une Foire en Irlande ; un Cheikh arabe à Palmyre ; Antiquités indiennes : le Tombeau du roi Ibrahim à Bajapoor. — Rébus, Problème d'échecs.

L'administration de l'Univers illustré offre en ce moment de superbes primes tout à fait exceptionnelles aux personnes qui s'abonnent ou renouvellent leur abonnement à cette magnifique publication, à laquelle la faveur du public assigne justement le premier rang parmi les journaux analogues. Nous devons ajouter que l'Univers illustré est le plus grand et le moins cher de tous les journaux illustrés hebdomadaires paraissant en seize pages d'impression.

Abonnements, pour Paris et les départements :

Un an : 24 fr. ; six mois : 14 fr. ; trois mois : 6 fr. Le numéro de 16 pages : 35 c. — Par la poste : 40 c.

Administration : rue Auber, 3, place de l'Opéra.

VILLE DE PARIS.

EMPRUNT 1871.

Echange des Titres sans frais, à la Banque générale des Reports pour consolider les intérêts financiers et industriels de France, Paris, rue Saint-Honoré, 346 ; Angers, rue d'Alsace, 12 ; Saumur, rue du Temple, 11.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicate farine de Santé Revalésière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Santé à tous par la douce Revalésière Du Barry, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Certificat N° 69,718.

Ticheville (Orne), 20 mars.

Ayant pris de la Revalésière pendant quelque temps et m'en étant très-bien trouvé, j'en ai donné à plusieurs personnes, à qui cela a parfaitement réussi, particulièrement aux hydropiques ; trois en sont radicalement guéries. Pour les toux gagnées par un refroidissement, cela les arrête à la minute ; pour les rétentions d'urine et les maux d'estomac cela produit le meilleur effet et chasse la mélancolie.

LANGEVIN, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 32 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalésière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs.

— La Revalésière chocolatée rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TRÉXIER, place de la Bilange, Common, rue St-Jean, GONDRAUD, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 25 OCTOBRE 1872.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} janv. 71.	52 85	»	10	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	870	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	378	»	»
4 1/2 % Jouis. 22 septembre.	76	»	50	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	655	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	406	»	3 50
4 % jouissance 22 septembre.	»	»	»	Crédit Mobilier	443 75	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	487 50	»	»
5 % Emprunt	83 10	»	20	Crédit foncier d'Autriche	972 50	»	5	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»
Emprunt 1872	86 80	»	05	Charentes, 400 fr. p. j. août.	390	»	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	210 50	»	»	Est, jouissance nov.	530	»	3 75	Orléans	279 50	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	376 25	1	25	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	836 25	»	6 25	Paris-Lyon-Méditerranée	276 50	»	»
— 1865, 4 %	440	»	»	Midi, jouissance juillet.	575	»	3 75	Est	273 25	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	271	»	»	Nord, jouissance juillet.	955	»	3 75	Nord	389	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	243 75	»	1	Orléans, jouissance octobre.	815	»	»	Ouest	273 75	»	»
libéré	»	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	502 50	»	1 25	Midi	276	»	»
Banque de France, j. juillet.	4400	»	10	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	»	»	»	Deux-Charentes	250	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	607 50	»	2 50	Compagnie parisienne du Gaz.	»	»	»	Vendée	250	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	500	»	»	Société Immobilière, j. janv.	77	»	»				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	455	»	»								

GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 6 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
9 — 02 — — omnibus.
1 — 33 — — soir,
4 — 13 — — express.
7 — 27 — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — omnibus.
9 — 50 — — express.
12 — 38 — — omnibus.
4 — 44 — — soir,
10 — 30 — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Etude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE
OU A AFFERMER
En totalité ou par parties,
LA FERME
DE LA GIRAUDIÈRE

Située commune de Saint-Martin-de-Sanzay (Deux-Sèvres), et par extension communes de Montreuil-Bellay et d'Antoigné,

Comprenant des bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables, prés et vignes ; le tout dans un seul ensemble, contenant 50 hectares.

S'adresser, pour traiter et avoir des renseignements, audit M^e HACAULT, notaire, dépositaire des titres de propriété. (518)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE
DE MARCHANDISES
ET DE MOBILIER,
Par suite de cessation
de commerce.

Autorisée par jugement du tribunal de commerce de Saumur.

Le mardi 29 octobre 1872, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, dans le magasin de M. KAPP-PERARE, tapissier à Saumur, rue Saint-Jean, à la vente publique aux enchères de toutes ses marchandises et de son mobilier.

Il sera vendu :

Fauteuils Voltaire et autres, chauffeuses, prie-Dieu, chaises, fauteuils de bureau, tabouret de piano, chaises longues, baldaquins, damas rouge, grenat et vert, reps, fasting, cretonne, couffin, soierie, un beau décor complet en damas et velours, tapis, percaline, toile, passementerie, bazin, damassé, élastiques, ornements, crin, laine, comptoir, rayons, étagères, clous et ferrures, etc., etc. ;
Lits garnis, armoire, commode, buffet, tables, sièges, glace, linge, fourneau, batterie de cuisine et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A VENDRE

UNE CHIENNE COUCHANTE, dressée, âgée de six ans. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

En totalité ou par moitié,

UN CLOS DE VIGNE

En bon rapport,

AVEC UNE PETITE HABITATION,

Rue des Pauvres, commune de Bagneux,

Contenant 95 ares, entourés de murs, avec de beaux espaliers.

Toutes facilités pour les paiements.

S'adresser, pour visiter et pour traiter, à M. BRAZIER, rue de Bordeaux, 18, Saumur. (515)

A VENDRE

80 PIEDS DE PEUPLIERS

ET BOUILLARDS

Complantés sur la ferme de Villevert, commune de Distré.

S'adresser à M. DU BAUT, propriétaire au Coudray. (525)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE MAISON, située à Saumur, quai de Limoges, avec cour, écurie, remise et vastes magasins. S'adresser à M. FORGE. (98)

Nouvelle Encre
J. Gardot à Dijon.
noire en écrivant, n'oxydant pas les plumes, n'épaississant pas.
Nouvelle Encre violette noire
copiant même un mois après l'écriture.
chez tous les Papetiers.

BENZINE J. GARDOT DIJON

Pour enlever les taches de toutes les étoffes sans odeur et sans altérer les couleurs.

LE FLACON 1^{er} 25 c. 2^o 50 c.

USINE A GAZ DE SAUMUR

PRIX DE VENTE DU COKE

A dater du 1^{er} octobre 1872.

Coke gros, 1 ^{re} qualité,	l'hectolitre,	1 fr. 90 c.
Coke cassé,	—	2 40
Menu coke, dit escarbilles, 1 ^{re} qualité,	—	» 90
d ^o , d ^o , 2 ^e qualité,	—	» 65

Rendu à domicile, 10 centimes de plus par hectolitre. Le coke brûle sans odeur ni fumée ; à égal poids, il donne beaucoup plus de calorique que le charbon anglais de 1^{re} qualité. Ces prix ci-dessus indiqués étant inférieurs à celui du charbon, il en résulte pour l'usage du coke une notable économie.

A VENDRE

BARRIQUES et **TONNES** fraîchement vides, en parfait état. S'adresser à la Foie ou à l'Usine à Gaz. (498)

Au Commerce et à l'Industrie.

La Maison DAVIS-HENRY et Co

Commission - Bank, 23, Chaussée d'Antin, Paris (Succursales à l'Etranger),

Traite toutes opérations ayant rapport aux affaires Financières et Industrielles. Donne des Ouvertures de Crédit et facilite l'Escompte de Valeurs Françaises et Etrangères. Procure aux Banquiers, Négociants et Industriels, pour les seconder dans leurs affaires, des Valeurs sur toutes les places commerciales et des Bordereaux sur tous pays. Renseignements privés et gratuits sur tous Titres, Valeurs, Actions, Obligations, etc., etc. — Ecrire franco à la Direction. (Joindre un timbre-poste pour la réponse.) (333)

DE LA RÉGÉNÉRATION DU PEUPLE FRANÇAIS

ET DEUXIÈME ÉDITION

DU PETIT LIVRE AUX 100 LOUIS D'OR

Par J. PICHÉRIE-DUNAN,

Professeur d'économie domestique et d'agriculture ;

Agriculteur praticien ;

Auteur de plusieurs ouvrages subventionnés et récompensés par les conseils généraux des départements de la Bretagne.

EN VENTE A SAUMUR,

Rue Royale, n° 1, maison des 100 Louis d'Or,

ET CHEZ TOUTS LES LIBRAIRES.

Musique --- CHOUDENS --- Musique

Rue Saint-Honoré, 265, à Paris.

SAUMUR

A la librairie GRASSET, rue St-Jean, 1.

Voulant mettre la musique à la portée du public, M. CHOUDENS, éditeur de musique pour nos meilleurs compositeurs, a établi un dépôt de leurs ouvrages à Saumur, chez M. GRASSET, libraire, rue Saint-Jean. On y trouve un assortiment de morceaux en tous genres, pour piano surtout, pour violon, flûte, cornet et autres instruments ; romances et chansonnettes.

Il suffit de demander un morceau spécial, avant le jeudi, pour le recevoir exactement, avec les articles de librairie, le samedi, à midi. Il y a un piano de Pleyel pour essayer la musique ; si on le désire.

Fortes remises : — Mêmes prix qu'à Paris.

N.-B. — Partitions et morceaux en location. — On fera venir d'Angers un accordeur de pianos, lorsque plusieurs personnes le demanderont. (197)

BUREAU STÉNOGRAPHIQUE DES FRÈRES DUPLOYÉ

12, Rue Notre-Dame-de-Nazareth, à Paris

TRAVAUX STÉNOGRAPHIQUES DE TOUTS GENRES ET POUR TOUTS PAYS
Mot pour mot garanti.

COURS DE STÉNOGRAPHIE fait par M. Duployé, à l'École normale supérieure, à l'École polytechnique, et dans grand nombre d'autres établissements (avec ce livre on peut apprendre la sténographie sans maître). franco. 0 fr. 50
MÉTHODE PLUS COMPLÈTE DE STÉNOGRAPHIE DUPLOYÉ, franco. 1 50
MÉTHODE TRÈS COMPLÈTE (6^e édition, tirée à 20.000 exemplaires!) franco. 3
PETITE MÉTHODE POUR ÉCOLES (2^e édition, 10 exemplaires), franco. 1

Ces livres sont envoyés FRANCO contre des mandats ou des timbres-poste adressés à M. Duployé, 12, rue Notre-Dame-de-Nazareth, à Paris.

Ils se trouvent aussi chez MM. HACHETTE, HENRI ANIÉRE, SCHULZ, ALLOUARD, BRAY, PAUL DUPONT, et chez tous les principaux libraires de Paris, de la Province et de l'Etranger.

Sur demande, envoi franco du catalogue de la Bibliothèque et des Journaux sténographiques.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.